Il risque 5 000 euros d'amende : un boulanger verbalisé pour avoir ouvert un 1er mai, Sébastien Lecornu l'appelle pour le féliciter

Politique, Social, Justice

Publié le 01/05/2026 à 16:42 , mis à jour à 18:11

Article rédigé par Loïs Dzouz

Journaliste
L'Indépendant

Écouter cet article

00:00 / 02:10
Powered by **myaiclan X**

Le travail du 1er mai chez les boulangers ravive la confusion juridique. À Bourgoin-Jallieu, un artisan verbalisé malgré le feu vert oral du gouvernement illustre le flou entre promesse politique et loi encore en attente.

Peuvent-ils ou peuvent-ils pas ? En l'absence d'une nouvelle loi autorisant les boulangers et les fleuristes à travailler ce 1er mai, le gouvernement a promis aux artisans qu'ils pourraient ouvrir avec leurs salariés en toute sérénité, en appelant à "l'intelligence collective" des inspecteurs du travail. Un artisan de Bourgoin-Jallieu, dans l'Isère, en a fait les frais.

Éric faisait travailler ses sept employés quand il a vu débarquer des inspecteurs. *"Je leur ai dit que j'avais le consentement des salariés pour pouvoir qu'ils travaillent. Ils m'ont dit que ce n'était pas légal, que la loi n'était pas passée, j'ai dit : 'mais on a eu l'accord du Premier ministre'"*, raconte-t-il à **BMC**. Le boulanger affirme avoir fait signer des attestations de volontariat à ses salariés et leur avoir versé une rémunération doublée, conformément au projet de loi présenté il y a quelques jours en Conseil des ministres, mais qui n'est pas encore entré en vigueur.

"Ça ne me fait vraiment pas peur"

Les inspecteurs sont repartis après avoir indiqué au commerçant qu'un procès-verbal allait être dressé. Pour avoir fait travailler ses salariés un 1er mai, Éric encourt une amende de 750 euros par salarié, soit 5 000 euros au total. Le patron ne redoute toutefois pas la suite de la procédure. *"Ça ne me fait vraiment pas peur, parce que je sais qu'on a le soutien de la profession, et que le Premier ministre Sébastien Lecornu a été clair : s'il y avait des amendes, on ne les paierait pas"*, affirme-t-il.

Un peu plus tard, Éric dit avoir été rappelé par Sébastien Lecornu, rapporte **Europe 1**. "Il m'a dit qu'il n'y aurait pas de suite aux amendes. Il m'a remercié d'être ouvert, d'avoir joué le jeu, et que je n'avais pas à m'en faire, qu'il n'y aurait pas de sanction derrière", raconte-t-il.

Pour rappel, le gouvernement a présenté mercredi un projet de loi prévoyant qu'à partir de 2027, les artisans boulangers et fleuristes pourront faire travailler leurs salariés le 1er mai. Jusqu'ici, cette possibilité n'existe que pour certaines activités qui ne peuvent être interrompues. Les salariés volontaires devront donner leur accord par écrit, et leur rémunération devra être doublée pour cette journée.

Voir les commentaires

Envie de donner votre avis ? (8 commentaires)

J'ai déjà un compte
Je me connecte

OU

Je n'ai pas de compte
Je m'inscris gratuitement

Les commentaires (8)

Lipsodan il y a 33 minutes — SIGNALER UN ABUS

Les lois sont encore au dessus des décrets, seuls les ministres ne le savant pas !

RÉPONDRE

serghio il y a 33 minutes — SIGNALER UN ABUS

Si des personnes veulent travailler, c'est LEUR droit. En + des boulangers, fleuristes, j'ai vu boucherie, 2 supermarchés, marchand de fruits et légumes,– ouverts aujourd'hui. Ceux qui sont contre, ont bien pris les transports pour aller manifester . Sans compter ceux qui ont été manifester et ont certainement achetés des croissants, muguet,---. À partir du moment où il y a des personnes qui VEULENT travailler, laissons leur LA liberté sans les critiquer (quoique là, certains ne vont pas se gêner). Quitte à modifier la loi.

RÉPONDRE

hubert il y a 1 heure — SIGNALER UN ABUS

Puisqu'il fait confiance à Sébastien Lecornu, il est donc sauvé !

RÉPONDRE

Voir plus de commentaires

Sur le même sujet

Travail le 1er-Mai : Sébastien Lecornu promet "une solution" pour que les artisans boulangers puissent travailler le jour de la fête du Travail

Loi sur le travail le 1er-Mai : face aux syndicats qui dénoncent un "49.3 parlementaire", Sébastien Lecornu tente de désamorcer la bombe et assure qu'il "n'y aura pas de passage en force"

Travail des salariés le 1er mai dans les boulangeries et chez les fleuristes : le débat ne chôme pas à Perpignan

1er-Mai et Fête du travail : Coutume celte et romaine revisitée par Charles IX et le maréchal Pétain... Voici d'où vient la tradition du muguet porte-bonheur

1er-Mai : 100 000 personnes attendues dans 320 manifestations en France pour défendre le seul jour férié chômé du Code du travail

"Casse-toi, sale traître", "le PS dehors" : Olivier Faure enfariné à Amiens en marge des manifestations du 1er Mai